


MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	11	4	3	0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		<b>MERCREDI 4 MAI 2022</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>		

Envoyé en préfecture le 12/05/2022  
 Reçu en préfecture le 12/05/2022  
 Affiché le Berger  
Levrault  
 ID : 039-200026573-20220504-HJSCSG202218101-DE

*Délibération conforme*  
**Le Président,**  
**Raphaël PERRIN**  
*Signé par :*



**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

**EXCUSES** : Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Daniel Grenard, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-François Demarchi donne pouvoir à Raphaël Perrin, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Philippe Passot, Daniel Grenard donne pouvoir à Claude Mercier

**ABSENTS** :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 4 mai 2022, datée du 22 avril 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Claude Mercier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

**N°18/10-1**

**TOURISME**

**ASF : vente de carnets « exposition temporaire 2022 »**

L'atelier des savoir-faire propose pour l'année 2022, une exposition temporaire « de l'excellence à l'élégance » du 9 avril au 5 novembre 2022,

Cette exposition met à l'honneur des artisans d'art d'excellence aux savoir- faire rares et exceptionnels de toutes les régions de France,


A cette occasion, un carnet de l'exposition est proposé au public,

Vu la nécessité de mettre en vente cette brochure au prix de 10 € TTC dans les boutiques de l'atelier des savoir-faire,

Compte tenu du prêt à titre gracieux des œuvres de l'exposition temporaire, il est proposé d'offrir quelques exemplaires aux artisans d'art prêteurs. De même, pour les élèves de la classe de SEGPA et leurs enseignants qui participent à cette exposition,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** le prix de vente de la brochure au public pour un montant de 10 € TTC,
- **APPROUVE** la remise à titre gratuit d'exemplaires pour tous les prêteurs et acteurs de l'exposition,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 10/05/2022 Reçu en préfecture le 10/05/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220504-HJSCSG202218102-DE	
					Berger Levrault	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	11	4	3	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		<b>MERCREDI 4 MAI 2022</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>				
Délibération conforme Le Président, <b>Raphaël PERRIN</b> Signé par :						
						

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

**EXCUSES** : Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Daniel Grenard, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-François Demarchi donne pouvoir à Raphaël Perrin, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Philippe Passot, Daniel Grenard donne pouvoir à Claude Mercier

**ABSENTS** :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 4 mai 2022, datée du 22 avril 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Claude Mercier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

## **N°18/10-2**

### **TOURISME**

#### **Groupement Forestier Vircoline : convention de passage**

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment la compétence 7-2 « Equipements Touristiques »,

Vu la demande du Groupement Forestier Vircoline,

Considérant que les itinéraires empruntent parfois des passages sur des parcelles privées,

Considérant qu'il est nécessaire d'établir une convention définissant les responsabilités et les droits de chacun,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention proposée à titre gracieux conclue exclusivement pour les périodes d'ouverture du domaine nordique des Hautes-combes pour une durée indéterminée,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 10/05/2022
					Reçu en préfecture le 10/05/2022
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le
15	11	4	3	0	ID : 039-200026573-20220504-HJSCSG202218103-DE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <b>Le Président,</b> <b>Raphaël PERRIN</b> <i>Signé par :</i>
		<b>MERCREDI 4 MAI 2022</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

**EXCUSES** : Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Daniel Grenard, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-François Demarchi donne pouvoir à Raphaël Perrin, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Philippe Passot, Daniel Grenard donne pouvoir à Claude Mercier

**ABSENTS** :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 4 mai 2022, datée du 22 avril 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Claude Mercier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

### **N°18/10-3**

TOURISME

#### **OT La Pesse : participation technique et financière de la CCHJSC et mise à disposition de locaux par la commune de la Pesse à la CCHJSC**

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 7-5-1-2-2 « Tourisme »,

Vu les travaux de restructuration et de rénovation du bâtiment nommé « Le Relais des Skieurs » sis 10-12 Rue de l'Épicéa à La Pesse dont la Commune est Maître d'Ouvrage, qui abrite entre autres, les locaux de l'Office de Tourisme,

Vu les articles L.132-1 et L.132-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au transfert de compétences et à la mise à disposition des biens,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **VALIDE** la participation technique et financière de la Communauté de Communes au projet de réhabilitation du Relais des skieurs de la commune de la Pesse pour la partie du bâtiment dédiée à l'Office de Tourisme d'un montant de 210 208.43 €,
- **APPROUVE** la convention de participation technique et financière,
- **ACTE** que la commune de La Pesse est désignée pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération,

Envoyé en préfecture le 10/05/2022


Reçu en préfecture le 10/05/2022

Affiché le



ID : 039-200026573-20220504-HJSCSG202218103-DE

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de locaux par la commune de la Pesse à la CCHJSC,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 10/05/2022
					Reçu en préfecture le 10/05/2022
					Affiché le
					ID : 039-200026573-20220504-HJSCSG202218111-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> <b>Raphaël PERRIN</b> <i>Signé par :</i> 
15	11	4	3	0	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			
		<b>MERCREDI 4 MAI 2022</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

**EXCUSES** : Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Daniel Grenard, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-François Demarchi donne pouvoir à Raphaël Perrin, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Philippe Passot, Daniel Grenard donne pouvoir à Claude Mercier

**ABSENTS** :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 4 mai 2022, datée du 22 avril 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Claude Mercier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

## **N°18/11-1**

### **SPORTS**

#### **Restructuration du stade Edouard Guillon : fiche modificative n°12 – avenant n°01 du lot n°2 «Charpente/Couverture/Zinquerie » - entreprise Mariller**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,


Vu les modifications apportées par l'entreprise Mariller au lot n°2,

Vu l'avenant n°01 proposé,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 4 mai 2022,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** l'avenant n°1 pour un montant de 13 523.53 € HT soit 16 228.24 € TTC,
- **APPROUVE** le nouveau montant du marché à 85 470.14 € HT soit 102 564.17 € TTC,
- **AUTORISE** le Président toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 10/05/2022
					Reçu en préfecture le 10/05/2022
					Affiché le
					ID : 039-200026573-20220504-HJSCSG202218112-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> <b>Raphaël PERRIN</b> <i>Signé par :</i>
15	11	4	3	0	
Date et lieu de la séance					
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		<b>MERCREDI 4 MAI 2022</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

**EXCUSES** : Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Daniel Grenard, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-François Demarchi donne pouvoir à Raphaël Perrin, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Philippe Passot, Daniel Grenard donne pouvoir à Claude Mercier

**ABSENTS** :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 4 mai 2022, datée du 22 avril 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Claude Mercier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

## N°18/11-2

### **SPORTS**

#### **Restructuration du stade Edouard Guillon : fiche modificative n°13 – avenant n°01 du lot n°1 «Démolition/Maçonnerie/VRD » - entreprise Baroni**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,


Vu les modifications apportées par l'entreprise Baroni au lot n°1,

Vu l'avenant n°01 proposé,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 4 mai 2022,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** l'avenant n°1 concernant une moins-value de -4 367.85 € HT pour le lot 1,
- **APPROUVE** le nouveau montant du marché à 65 584.54 € HT soit 78 701.45 € TTC,
- **AUTORISE** le Président toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 10/05/2022 Reçu en préfecture le 10/05/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220504-HJSCSG202218113-DE	
					Berger Levrault	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	11	4	3	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		<b>MERCREDI 4 MAI 2022</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>				
Délibération conforme Le Président, <b>Raphaël PERRIN</b> Signé par :						
						

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

**EXCUSES** : Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Daniel Grenard, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-François Demarchi donne pouvoir à Raphaël Perrin, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Philippe Passot, Daniel Grenard donne pouvoir à Claude Mercier

**ABSENTS** :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 4 mai 2022, datée du 22 avril 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Claude Mercier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

### **N°18/11-3**

#### **SPORTS**

#### **Restructuration du stade Edouard Guillon : fiche modificative n°15 – avenant n°01 du lot n°8 «Revêtements scellés/Faïences » - entreprise Primatesta**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,


Vu les modifications apportées par l'entreprise Primatesta au lot n°8,

Vu l'avenant n°01 proposé,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 4 mai 2022,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** l'avenant n°1 concernant une moins-value de -2 167.30 € HT pour le lot 8,
- **APPROUVE** le nouveau montant du marché à 28 445.03 € HT soit 34 134.04 € TTC,
- **AUTORISE** le Président toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 10/05/2022 Reçu en préfecture le 10/05/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220504-HJSCSG202218121-DE	
					Berger Levraut	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	11	4	3	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		<b>MERCREDI 4 MAI 2022</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>				
Délibération conforme Le Président, <b>Raphaël PERRIN</b> Signé par :						
						

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

**EXCUSES** : Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Daniel Grenard, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-François Demarchi donne pouvoir à Raphaël Perrin, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Philippe Passot, Daniel Grenard donne pouvoir à Claude Mercier

**ABSENTS** :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 4 mai 2022, datée du 22 avril 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Claude Mercier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

## N°18/12-1

### CULTURE

#### Conservatoire de musique : adhésion à la Fédération Française de l'Enseignement Artistique


Vu les statuts de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article concernant les équipements culturels d'intérêt communautaire,

Vu la nécessité d'adhérer à la Fédération Française de l'Enseignement Artistique,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** d'adhérer à la Fédération Française de l'Enseignement Artistique,
- **DECIDE** de s'acquitter de la cotisation annuelle d'un montant de 300 € et ce sur la durée du mandat,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.



MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 10/05/2022 Reçu en préfecture le 10/05/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220504-HJSCSG20221851-DE	
					Berger Levrault	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	11	4	3	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		<b>MERCREDI 4 MAI 2022</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>				
Délibération conforme Le Président, <b>Raphaël PERRIN</b> Signé par :						
						

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

**EXCUSES** : Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Daniel Grenard, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-François Demarchi donne pouvoir à Raphaël Perrin, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Philippe Passot, Daniel Grenard donne pouvoir à Claude Mercier

**ABSENTS** :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 4 mai 2022, datée du 22 avril 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Claude Mercier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

## **N°18/5-1**

### **FINANCES**

#### **Mission Locale Sud Jura : participation financière**




Vu les statuts de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 7-1 donnant compétences en matière d'industrie, commerce, artisanat et services fixant comme mission d'aider les organismes chargés de l'emploi et de l'aide aux demandeurs d'emploi,

Vu le rapport d'activités 2021 transmis par le Mission Locale Sud jura,

Vu la demande de participation financière de la Mission Locale Sud Jura à hauteur de 11 133 €, basée sur le nombre d'habitants,

Le bureau communautaire après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** de participer au fonctionnement de l'association Mission Locale Sud Jura à hauteur de 11 133 €,
- **ACTE** qu'un rapport financier sera transmis dès validation par leur assemblée générale,
- **AUTORISE** le président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 10/05/2022 Reçu en préfecture le 10/05/2022 Affiché le  ID : 039-200026573-20220504-HJSCSG20221852-DE	
					<i>Délibération conforme</i> <b>Le Président,</b> <b>Raphaël PERRIN</b> <i>Signé par :</i>	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	 	
15	11	4	3	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		<b>MERCREDI 4 MAI 2022</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>				

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

**EXCUSES** : Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Daniel Grenard, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-François Demarchi donne pouvoir à Raphaël Perrin, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Philippe Passot, Daniel Grenard donne pouvoir à Claude Mercier

**ABSENTS** :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 4 mai 2022, datée du 22 avril 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Claude Mercier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

## **N°18/5-2**

### **FINANCES**

#### **Salle des Dolines : tarifs**

Vu la délibération n°9/5-2 prise par le Bureau Communautaire lors de sa séance du 23 juin 2021,

Vu la nécessité de créer des nouveaux tarifs pour les écoles et associations pour la salle + cuisine :

- ½ journée avec cuisine,
- ½ journée avec entrée payante

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)


- **VALIDE** les tarifs proposés ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022

			Proposition
Particuliers Haut-Jura Saint-Claude	Salle	Journée ou soirée	250.00 €
		Week-end	400.00 €
	Salle + Cuisine	Journée	350.00 €
		Week-end	500.00 €
		Journée complémentaire au Week-end	150.00 €
Particuliers Extérieurs Haut-Jura Saint-Claude	Salle	Journée ou soirée	300.00 €
		Week-end	450.00 €
	Salle + Cuisine	Journée	400.00 €
		Week-end	550.00 €
		Journée complémentaire au Week-end	200.00 €
Ecoles et Associations	Salle	1/2 Journée	50.00€
		1/2 Journée avec entrée payante	90.00€
		Journée ou soirée	80.00 €
		Journée ou soirée avec entrée payante	120.00 €
		Semaine	225.00 €
		Semaine avec entrée payante	450.00 €
	Salle + Cuisine	1/2 Journée	80.00 €
		1/2 Journée avec entrée payante	120.00 €
		Journée ou soirée	130.00 €
		Journée ou soirée avec entrée payante	170.00 €
Vaisselle			150.00 €
Lot de 12 couverts ou 2 ustensiles			10€ / lot
Caution pour toute location			900.00 €
Caution ménage			100.00 €

En cas de bris de glace ou de pertes de vaisselle, les tarifs de remplacement sont les suivants :

Assiettes (Plate-soupe-dessert-coupe à dessert)	5.50 €
Couvert (fourchette-couteau-cuillère à soupe-cuillère à dessert)	2.50 €
Verre (à pied-coupe à champagne)	2.00 €
Plat - Saladier	7.00 €
Tasse	1.50 €
Pot à eau	7.00 €

- **ACTE** la gratuité de la salle aux écoles du territoire Haut-Jura Saint-Claude pour les spectacles scolaires,
- **ACTE** la gratuité de la salle aux associations du territoire Haut-Jura Saint-Claude une fois par an,
- **ACTE** la gratuité de la salle pour les familles suite à un décès,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 10/05/2022 Reçu en préfecture le 10/05/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220504-HJSCSG20221861-DE	
					Berger Levraut	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	11	4	3	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		<b>MERCREDI 4 MAI 2022</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>				
		Délibération conforme Le Président, <b>Raphaël PERRIN</b> Signé par :				
						

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

**EXCUSES** : Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Daniel Grenard, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-François Demarchi donne pouvoir à Raphaël Perrin, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Philippe Passot, Daniel Grenard donne pouvoir à Claude Mercier

**ABSENTS** :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 4 mai 2022, datée du 22 avril 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Claude Mercier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

## N°18/6-1

### **ECONOMIE**

#### **Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE) : FBM SAS**

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 5-2 concernant les actions de développement économique,

Vu la délibération n° 22/6-1 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 actant la mise en place de la politique d'Aide à l'Immobilier,

Vu la délibération n° 9/6-7 du 23 juin 2021 actant l'évolution du règlement d'intervention,

Vu la délibération n° 17/6-3 du 23 mars 2022 actant l'évolution du règlement d'intervention,

Vu la demande de la société FBM SAS pour son projet d'aménagement de gîte touristique et d'un espace location, vente et réparation de vélos,

Le bureau communautaire après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACTE** que le montant des travaux est estimé à 1 349 860 €,
- **VALIDE** un Appui à l'Immobilier d'Entreprise de 20 000 € au profit de la société FBM SAS au titre de l'investissement,

Envoyé en préfecture le 10/05/2022


Reçu en préfecture le 10/05/2022

Affiché le



ID : 039-200026573-20220504-HJSCSG20221861-DE

- **RAPPELLE** que le versement de cette aide est conditionné à la réalisation de l'ensemble des investissements programmés,
- **ACTE** qu'une convention sera établit et permettra de régir les pièces nécessaires au versement de cette aide,
- **AUTORISE** le président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 10/05/2022 Reçu en préfecture le 10/05/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220504-HJSCSG20221862-DE	
					Berger Levrault	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	11	4	3	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		<b>MERCREDI 4 MAI 2022</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>				
Délibération conforme Le Président, <b>Raphaël PERRIN</b> Signé par :						
						

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

**EXCUSES** : Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Daniel Grenard, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-François Demarchi donne pouvoir à Raphaël Perrin, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Philippe Passot, Daniel Grenard donne pouvoir à Claude Mercier

**ABSENTS** :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 4 mai 2022, datée du 22 avril 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Claude Mercier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

## **N°18/6-2**

### **ECONOMIE**

#### **Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE) : SARL S2P**

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 5-2 concernant les actions de développement économique,

Vu la délibération n° 22/6-1 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 actant la mise en place de la politique d'Aide à l'Immobilier,

Vu la délibération n° 9/6-7 du 23 juin 2021 actant l'évolution du règlement d'intervention,

Vu la délibération n° 17/6-3 du 23 mars 2022 actant l'évolution du règlement d'intervention,

Vu la demande de la SARL S2P pour son projet d'acquisition de locaux,

Le bureau communautaire après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACTE** que le montant des investissements est estimé à 195 000 €,
- **VALIDE** un Appui à l'Immobilier d'Entreprise de 10 000 € au profit de la SARL S2P au titre de l'investissement,
- **RAPPELLE** que le versement de cette aide est conditionné à la réalisation de l'ensemble des investissements programmés,

Envoyé en préfecture le 10/05/2022

Reçu en préfecture le 10/05/2022

Affiché le




ID : 039-200026573-20220504-HJSCSG20221862-DE

- **ACTE** qu'une convention sera établit et permettra de régir les pièces nécessaires au versement de cette aide,
- **AUTORISE** le président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	11	4	3	0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		<b>MERCREDI 4 MAI 2022</b> <b>Bureau de la Communauté de communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>		

Envoyé en préfecture le 10/05/2022  
 Reçu en préfecture le 10/05/2022  
 Affiché le Berger  
Levrault  
 ID : 039-200026573-20220504-HJSCSG20221863-DE

*Délibération conforme*  
**Le Président,**  
**Raphaël PERRIN**  
*Signé par :*



**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

**EXCUSES** : Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Daniel Grenard, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-François Demarchi donne pouvoir à Raphaël Perrin, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Philippe Passot, Daniel Grenard donne pouvoir à Claude Mercier

**ABSENTS** :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 4 mai 2022, datée du 22 avril 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Claude Mercier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

### N°18/6-3

#### **ECONOMIE**

##### **Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE) : Le Pré Boussonnet**

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 5-2 concernant les actions de développement économique,

Vu la délibération n° 22/6-1 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 actant la mise en place de la politique d'Aide à l'Immobilier,

Vu la délibération n° 9/6-7 du 23 juin 2021 actant l'évolution du règlement d'intervention,

Vu la délibération n° 17/6-3 du 23 mars 2022 actant l'évolution du règlement d'intervention,

Vu la demande de l'entreprise le Pré Boussonnet pour son projet de création de gîte de groupe,

Le bureau communautaire après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACTE** que le montant des travaux est estimé à 1 500 00 €,
- **VALIDE** un Appui à l'Immobilier d'Entreprise de 20 000 € au profit de l'entreprise le Pré Boussonnet au titre de l'investissement,
- **RAPPELLE** que le versement de cette aide est conditionné à la réalisation de l'ensemble des investissements programmés,



Envoyé en préfecture le 10/05/2022


Reçu en préfecture le 10/05/2022

Affiché le



ID : 039-200026573-20220504-HJSCSG20221863-DE

- **ACTE** qu'une convention sera établit et permettra de régir les pièces nécessaires au versement de cette aide,
- **AUTORISE** le président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 10/05/2022 Reçu en préfecture le 10/05/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220504-HJSCSG20221864-DE	
					Berger Levraut	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	11	4	3	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		<b>MERCREDI 4 MAI 2022</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>				
Délibération conforme Le Président, <b>Raphaël PERRIN</b> Signé par :						
						

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

**EXCUSES** : Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Daniel Grenard, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-François Demarchi donne pouvoir à Raphaël Perrin, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Philippe Passot, Daniel Grenard donne pouvoir à Claude Mercier

**ABSENTS** :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 4 mai 2022, datée du 22 avril 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Claude Mercier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

## **N°18/6-4**

### **ECONOMIE**

#### **Originals Motors : problème de chauffage – dégrèvement de loyer**


Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 5-2 concernant les actions de développement économique,

Considérant la panne de chauffage dans la cellule 6 du Curtillet engendrant une augmentation de la consommation de chauffage,

Vu la demande formulée par M. Mickaël Brotto, gérant de l'entreprise Originals Motors, pour l'aider dans le règlement de ces factures,

Le bureau communautaire après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCEPTE** le dégrèvement du loyer du mois de juin 2022,
- **AUTORISE** le président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 10/05/2022 Reçu en préfecture le 10/05/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220504-HJSCSG20221891-DE	
					Berger Levrault	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	11	4	3	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		<b>MERCREDI 4 MAI 2022</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>				
					Délibération conforme Le Président, <b>Raphaël PERRIN</b> Signé par :	
						

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

**EXCUSES** : Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Daniel Grenard, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-François Demarchi donne pouvoir à Raphaël Perrin, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Philippe Passot, Daniel Grenard donne pouvoir à Claude Mercier

**ABSENTS** :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 4 mai 2022, datée du 22 avril 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Claude Mercier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

## **N°18/9-1**

### **PATRIMOINE / BATIMENTS**

#### **MDS du Lizon : achat de matériel par l'association « Maison de santé du Lizon » - demande de subvention**

Vu les statuts de la communauté de communes notamment l'article 7-3 donnant compétence en matière de soutien et de coordination des actions en faveur du maintien et du développement des services et équipements publics, et en particulier pour mettre en place un réseau de santé,

Considérant qu'il est nécessaire d'équiper le 2è me cabinet afin de permettre aux futurs professionnels de santé d'exercer et à des remplaçants d'intervenir,

Vu la proposition de l'Association « Maison de santé du Lizon » d'acheter le matériel nécessaire,

Le bureau communautaire après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 1000 € à l'Association « Maison de santé du Lizon »,
- **AUTORISE** le président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération